

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

RÈGLEMENT NO 253-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 160-2017

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 253-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 160-2017 AFIN DE TRANSFORMER L'AFFECTION DU SOL INDUSTRIELLE DE LA ZONE I-01 DU PLAN DE ZONAGE NO 1 EN AFFECTATION DU SOL HABITATION

Prenez avis que :

1. Lors de la séance tenue le 12 novembre 2024, le conseil municipal adoptera le règlement no 253-2024, intitulé Règlement no 253-2024 modifiant le règlement de zonage no 160-2017 afin de transformer l'affectation du sol industrielle de la zone I-01 du plan de zonage no 1 en affectation du sol habitation ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 novembre 2024 à 18 h 00 au bureau municipal, au 26 rue Ally. L'objet de cette assemblée est de vous présenter ledit règlement. Au cours de cette rencontre, nous vous expliquerons le projet de règlement et entendrons les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 26, rue Ally, durant les heures d'ouverture ;
4. Ce règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Donné à Pierreville, le 10 octobre 2024.



Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière